



**SAINT-JACQUES  
LE-MINEUR**



## **RAPPORT ANNUEL**

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
**Rapport d'activités**

**ANNÉE 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MOT DU DIRECTEUR</b>	<b>3</b>
A. MISSION	4
B. VISION	4
<b>2. ORGANIGRAMME</b>	<b>5</b>
<b>3. SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET D'URGENCE</b>	<b>6</b>
A. PREVENTION CATEGORIE 1	6
B. PREVENTION CATEGORIE 2, 3 ET 4	8
C. INTERVENTIONS D'URGENCES INCENDIES	9
D. INTERVENTIONS D'URGENCES MEDICALES	13
E. ENTRAIDE MUTUELLE	13
F. FAITS SAILLANTS DE LA DERNIERE ANNEE	14
<b>4. PARTICIPATION AUX ACTIVITES</b>	<b>15</b>
<b>5. RESSOURCES FINANCIÈRES</b>	<b>22</b>
A. ETAT FINANCIER 2024	22
B. BUDGET 2025	23
<b>6. RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>26</b>
A. FORMATIONS	26
B. PROMOTIONS ET EMBAUCHE	29
<b>7. OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE ANNÉE</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE « A »</b>	<b>30</b>

## 1. MOT DU DIRECTEUR

Madame la mairesse,  
Membres du Conseil municipal,  
Madame la directrice générale,

Le présent rapport annuel d'activités 2025 vise à faire le bilan des réalisations et des activités du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, en offrant une vue d'ensemble structurée du travail accompli au cours de la dernière année.



L'année 2025 a été marquée par des avancées concrètes. L'acquisition de nouveaux outils de désincarcération à batterie représente une amélioration majeure de notre capacité d'intervention. Ces équipements ont permis de gagner en autonomie et en rapidité sur le terrain, tout en améliorant le confort et la sécurité des pompiers lors des interventions. L'intégration des services de prévention à l'interne a également permis d'améliorer la rapidité de réponse aux citoyens et d'assurer un suivi structuré et cohérent sur l'ensemble du territoire, le tout sans impact budgétaire pour les citoyens. Par ailleurs, l'embauche de deux nouveaux pompiers a renforcé notre structure opérationnelle et accru notre capacité à répondre efficacement aux besoins de la population.

Je tiens à souligner la collaboration et l'appui du Conseil municipal ainsi que de la direction générale. Leur engagement envers l'amélioration continue des services et la sécurité des citoyennes et citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur a contribué directement aux réalisations de l'année. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des activités réalisées en 2025, incluant les interventions, les actions de prévention et les principaux accomplissements du Service. Il reflète le travail constant effectué afin d'assurer un service professionnel, structuré et axé sur la protection de la population.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur. Leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du devoir sont au cœur de notre mission et constituent la force de notre organisation.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Alexandre Ducharme St-Amour  
Directeur du Service de sécurité incendie

**a. Mission**

Les membres du Service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ont pour mission d'intervenir sur le territoire de la municipalité par des actions permettant de sauver la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement. Cette mission se réalise lors des appels d'incendie, d'urgences médicales ou de toute autre situation urgente où la vie des citoyens pourrait être en danger.

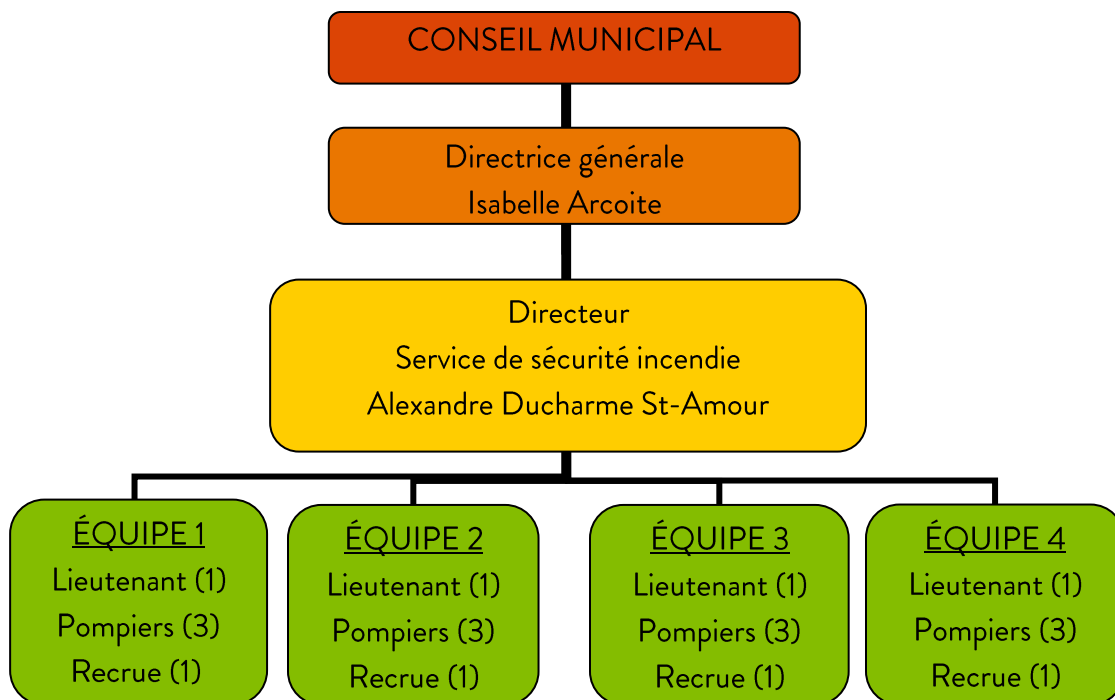
Le Service de sécurité incendie a comme objectif d'établir des programmes de prévention, d'éducation du public, ainsi que d'intervenir lorsque la sécurité des citoyens est menacée. De plus, le Service de sécurité incendie contribue à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté jacquemoise.

**b. Vision**

La vision du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est d'offrir à la population un service de qualité, efficace et efficient, le tout en respectant la capacité financière de la municipalité et en optimisant les ressources disponibles. Cette vision permet de répondre aux plus hautes exigences en matière de protection incendie. Par son approche préventive d'éducation et d'intervention, le Service de sécurité incendie vise à offrir un service de qualité aux citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur sur des aspects comme la gestion globale des risques en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et d'urgence médicale.

## 2. ORGANIGRAMME

À la fin de l'année 2025, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur comptait un directeur, quatre lieutenants ainsi que 16 pompiers et premiers répondants, répartis en quatre équipes d'intervention, conformément à l'organigramme ci-dessous :



### **3. SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET D'URGENCE**

#### **a. Prévention catégorie 1**

L'une des responsabilités assumées par le service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est la prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 représentant des risques d'incendie faibles, soit les bâtiments résidentiels d'un ou de deux étages et d'un ou de deux logements.

#### **Catégorie 1 (risques faibles)**

##### Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'un ou deux étages, d'un ou deux logements, isolés ou jumelés.

Exemples : cottage, bungalow.

La mise à jour des données de prévention doit se faire sur une base annuelle, triennale ou quinquennale, entre les mois d'avril et de novembre, tel que prévu par le schéma de couverture de risque de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les pompiers doivent rencontrer les citoyens et leur prodiguer des conseils de prévention. Ils s'assurent, entre autres, de la présence d'avertisseurs de fumée et de leur bon fonctionnement.

La prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 s'effectue par les intervenants du Service, au moyen de visite ponctuelle aux domiciles de chaque citoyen(e).

Résultats de la prévention incendie des immeubles de catégorie 1 – 2025 :

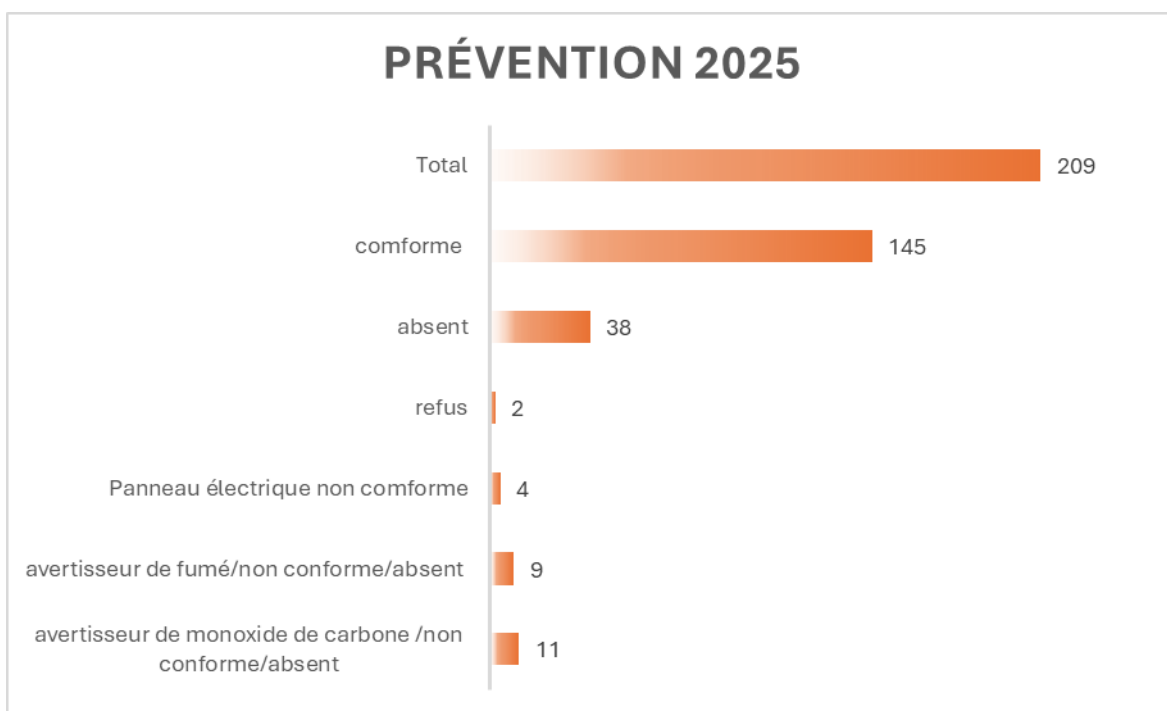
Voici le bilan des activités de prévention incendie menées en 2025 par les pompiers locaux pour les immeubles de catégorie 1. Cette catégorie comprend 819 bâtiments, conformément aux données du ministère de la Sécurité publique (MSP). Ces bâtiments doivent être inspectés une fois tous les cinq ans, ce qui représente une moyenne de 164 adresses à visiter chaque année. Pour l'année 2025, les visites de prévention ont ciblé les rues suivantes : Aubergiste, Marchand, Édouard-VII, Forgerons Meunier, pour un total de 209 visites effectuées.

Entre août et novembre, les pompiers ont rencontré les citoyens afin de les sensibiliser sur des enjeux essentiels de sécurité incendie, notamment :

- L'importance de disposer d'un avertisseur de fumée bien installé et fonctionnel;
- Le ramonage régulier des cheminées;

- L'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans les résidences assujetties;
- Le dégagement des sorties de secours, particulièrement en période hivernale;
- L'utilisation sécuritaire des rallonges électriques.

Pour maximiser l'efficacité de la campagne de prévention, deux tournées ont été réalisées. En cas d'absence lors de la première visite, les pompiers ont laissé un accroche-porte pour informer les résidents de leur passage, puis sont revenus lors d'une seconde tournée afin de compléter l'inspection.



#### Données statistiques :

<b>819</b>	Nombre d'unités à risque faible de catégorie 1
<b>164</b>	Nombre de visite à effectuer annuellement (moyenne)
<b>209</b>	Nombre de bâtiments visités en 2025
<b>82</b>	Pourcentage du taux de réponse

## **b. Prévention catégorie 2, 3 et 4**

La prévention des incendies pour les bâtiments de catégories 2, 3 et 4, correspondant à des risques d'incendie moyens, élevés et très élevés, est assurée par la MRC, en collaboration avec le service de prévention interne. La révision de la classification des bâtiments est effectuée de façon continue afin d'assurer une évaluation à jour des risques.

### **Catégorie 2 (risques moyens)**

#### Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus trois étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de trois à huit logements, isolés ou jumelés;
  - de huit logements ou moins, en rangée;
  - isolés et abritant un local commercial.

Exemples : maison individuelle en rangée, quadruplex isolé sur deux étages, duplex jumelé et triplex isolé avec petit commerce.

#### Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus deux étages, isolés, avec ou sans logement résidentiel et dont l'aire au sol est inférieure à 600 m<sup>2</sup>.

Exemples : boutique / magasin, entrepôt et petit commerce d'alimentation isolé avec résidence au 2<sup>e</sup> étage.

### **Catégorie 3 (risques élevés)**

#### Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de huit logements ou moins, de quatre à six étages;
  - de neuf logements ou plus, d'un à six étages;
  - maison de chambres : neuf chambres ou moins;
  - en rangée ou jumelés avec au moins un local commercial;
  - avec hangar.

Exemples : bâtiment d'habitation pour les travailleurs étrangers.

#### Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - en rangée ou jumelés, avec ou sans logement résidentiel;
  - isolés, de trois à six étages, avec ou sans logement résidentiel;
  - l'aire au sol est supérieure à 600 m<sup>2</sup> et sans quantité significative de matières dangereuses.

Exemples : commerces de quartier jumelés, commerce d'alimentation.

#### **Catégorie 4 (risques très élevés)**

##### Résidentiel, commercial, industriel et institutionnel

- Types de bâtiments : bâtiments qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de sept étages ou plus, ou 23 m de hauteur;
  - maison de chambres : plus de neuf chambres;
  - une institution où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls;
  - un risque élevé de conflagration est présent;
  - l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville.

Exemples : église, garderie, bâtiment vacant, bâtiment dangereux, bâtiment à risques particuliers, école (primaire, secondaire, etc.), motel.

#### **Données statistiques :**

<b>148</b>	Nombre d'unités à risque faible de catégorie 2-3-4 combinées
<b>58</b>	Nombre de visite à effectuer annuellement
<b>65</b>	Nombre de bâtiments visités en 2025
<b>18</b>	Nombre de plans d'intervention réalisés

#### **c. Interventions d'urgences incendies**

Les interventions d'urgences incendies sont orientées de façon à respecter le Schéma de couverture de risque, document préparé par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville et adopté par toutes les municipalités qui la compose.

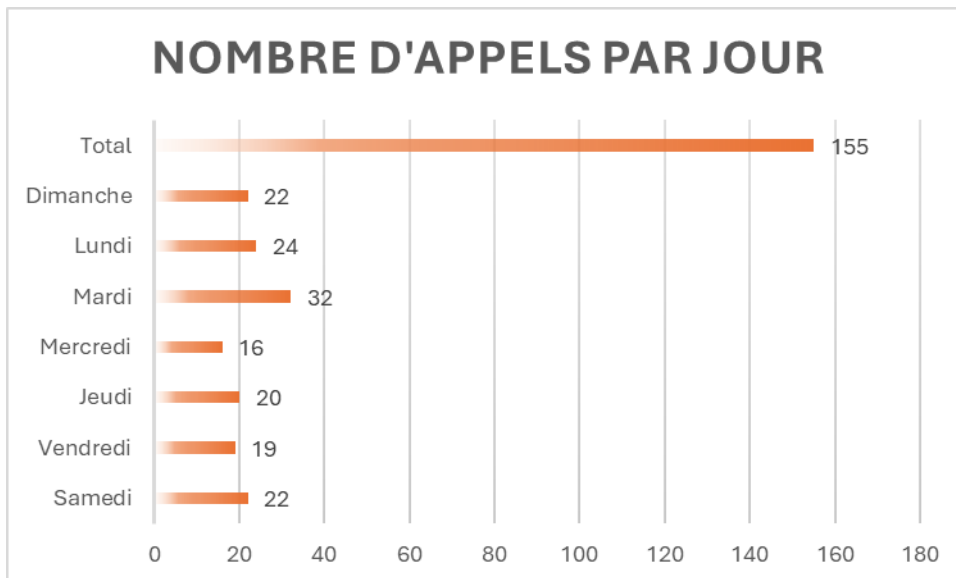
Afin de respecter le Schéma de couverture de risque, il faut toujours prévoir le déplacement d'un minimum de huit (8) pompiers sur une intervention d'incendie. Pour intervenir plus rapidement et assurer un meilleur service sur son territoire, la municipalité assure la présence d'une équipe de deux (2) pompiers et (1) directeur en garde interne, du lundi au vendredi de 7h à 19h et une garde externe de 22h à 6h de semaine plus les fins de semaine.

Lors d'un appel pour une intervention d'urgence incendie, tous les pompiers sont contactés au moyen d'un appel général, en plus des services d'entraide des autres municipalités qui sont sollicités au besoin.

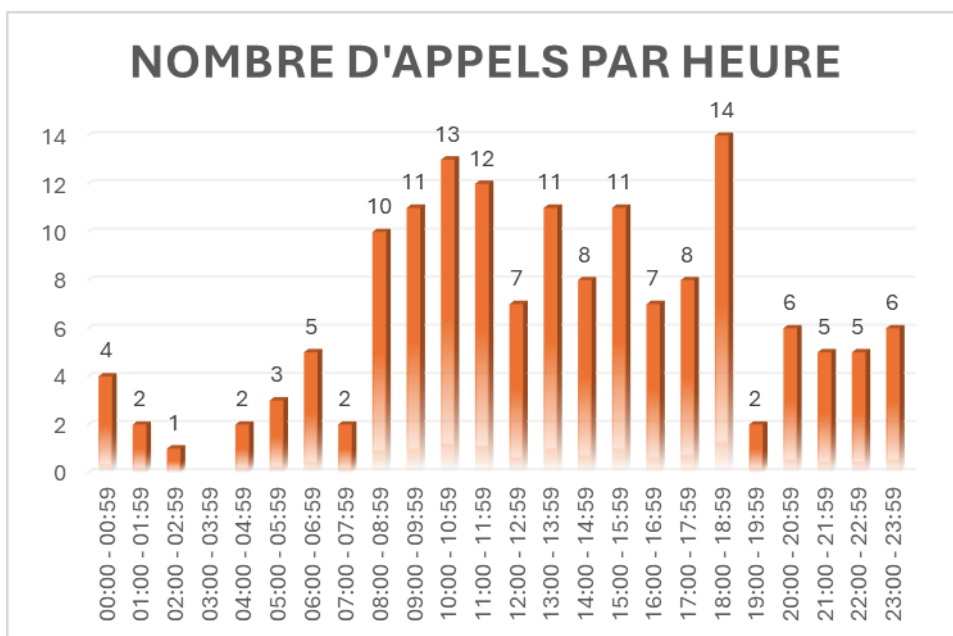
Le tableau suivant représente la répartition des différents appels d'incendies reçus au Service pour l'année 2025 selon le code de l'appel :

Code incendie	Description	Appels
1	ADMINISTRATION	5
2	URGENCE MUNICIPALE	0
10	ALARME INCENDIE	6
12	VÉHICULE MOTORISÉ	5
13	ASSISTANCE	1
	ENTRAIDE AUTOMATIQUE	35
16	COUVERTURE CASERNE	4
21	CHEMINÉE	1
30	DÉVERSEMENT	0
31	VERIFICATION	9
32	DÉBRIS DÉCHETS	2
33	FUITE DE GAZ	0
40	INSTALLATION ÉLECTRIQUE	8
50	FORET OU HERBES	1
80	RÉSIDENCE	5
97	SAUVETAGE CIVIÈRE - TRAINÉAU	0
98	DÉSINCARCÉRATION	1
105	ACCIDENT VÉHICULE À MOTEUR	31
110	PREMIERS RÉPONDANTS	37
999	PRATIQUE / EXERCICE	4
Total		155

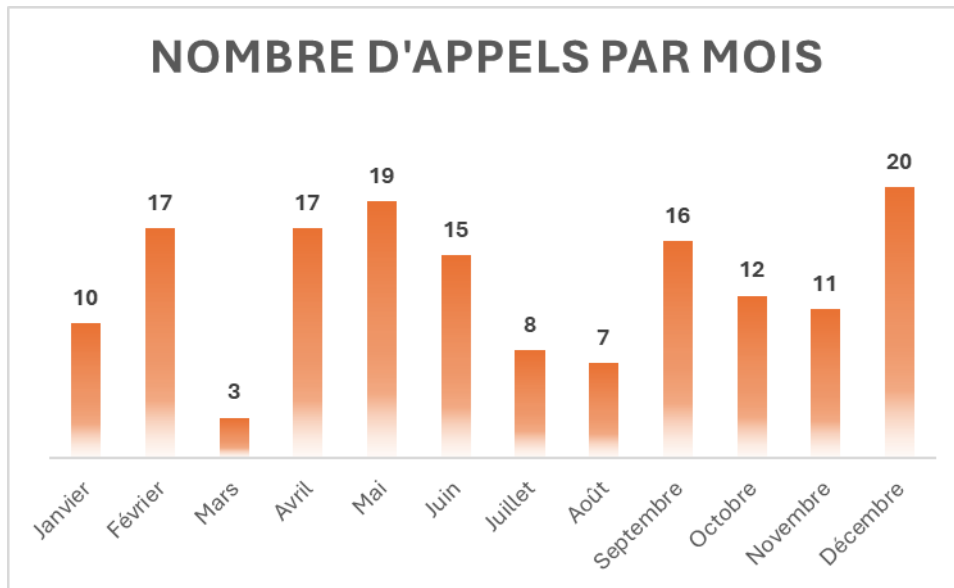
Le prochain tableau démontre une comparaison du nombre d'appels pour des urgences incendie reçu au Service en 2025 selon les différentes journées de la semaine.



Le prochain tableau démontre les heures où le Service a reçu le plus grand nombre d'appels incendie tous codes confondus dans l'année 2025.



Le prochain tableau démontre la répartition des 155 appels pour des urgences incendies reçus au Service en 2025 selon les différents mois de l'année.

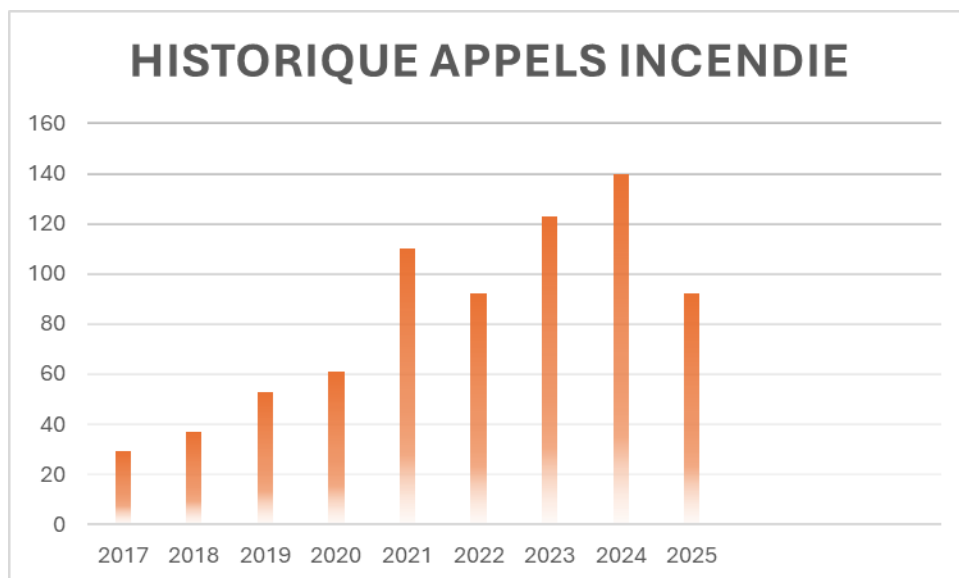


### TEMPS D'INTERVENTION MOYEN DES POMPIERS

**Temps moyen de mobilisation : 00:04:50 (2024)**  
**Temps moyen de déplacement : 00:05:30 (2024)**

**Temps moyen de mobilisation : 00:05:15 (2025)**  
**Temps moyen de déplacement : 00:05:07 (2025)**

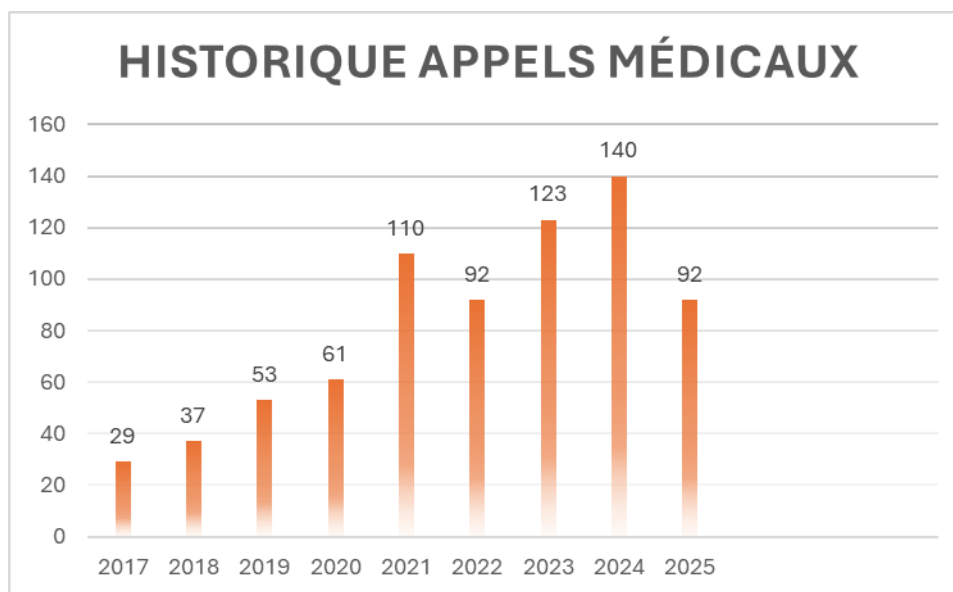
Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences d'incendies reçus au service de Saint-Jacques dans les neufs (9) dernières années.



#### d. Interventions d'urgences médicales

Le Service est composé de pompiers qui possèdent également une formation de premier répondant de niveau 3. Il s'agit du niveau de formation le plus élevé et permet de pratiquer des interventions d'ACR, d'anaphylaxie, de traumatologie et des urgences médicales.

Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences médicales reçu au service dans les neuf (9) dernières années.



#### Données statistiques :

- 92** Nombre d'interventions médicales totales
- 27** Nombre d'interventions liées à des accidents de la route
- 1** Nombre d'interventions pour des arrêts cardio-respiratoires
- 4** Nombre d'interventions pour des chocs anaphylactiques

#### e. Entraide mutuelle

La collaboration entre municipalités est essentielle pour lutter efficacement contre les incendies sur le territoire. Elle permet de renforcer la capacité d'intervention lors des opérations et d'assurer une couverture optimale conformément au schéma de couverture de risques.

Le Service de sécurité de Saint-Jacques-le-Mineur fait actuellement partie de l'Entraide des Grandes-Seigneuries. Ce réseau d'entraide permet l'obtention de différentes ressources s'étendant de Châteauguay jusqu'aux limites du territoire avec les États-Unis. Cette entraide permet également d'avoir accès à certains appareils plus spécialisés tels qu'une plate-forme élévatrice et une échelle aérienne. De plus, ce support offre la possibilité

d'avoir accès à certaines spécialités telles que le sauvetage en espace clos et le sauvetage en milieu isolé (S.U.M.I).

L'entente des Grandes-Seigneuries ne prévoit pas de coût minimal pour l'utilisation des équipements, mais les coûts reliés à la main-d'œuvre et au carburant sont facturés à la municipalité requérante. Cependant, lors de demandes pour un sauvetage spécialisé, des coûts additionnels sont facturés à la municipalité requérante. Cette entente d'entraide donne une police d'assurance à la municipalité au cout de 0 \$ si aucune demande n'est faite dans l'année.

En 2025 la municipalité avait des ententes d'entraide avec les municipalités suivantes :

- Saint-Philippe
- Napierville
- Saint-Jean-sur-Richelieu

#### **Liste des entraides disponibles dans l'entente des Grandes Seigneuries**

✓ Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	✓ Saint-Isidore-de-Châteauguay
✓ Lacolle	✓ Saint-Urbain-Premier
✓ Saint-Bernard-de-Lacolle	✓ Saint-Philippe-de-Laprairie
✓ Saint-Patrice-de-Sherrington	✓ Saint-Mathieu-de-Laprairie
✓ Saint-Jean-sur-Richelieu	✓ Candiac/Delson
✓ Saint-Michel-de-Napierville	✓ Saint-Constant/Sainte-Catherine
✓ Saint-Rémi	✓ Laprairie
✓ Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	✓ Châteauguay
✓ Kahnawake	

#### **f. Faits saillants de la dernière année**

##### **Ressources humaines :**

- Embauche de 2 nouveaux pompiers.
- Remise d'écussons au pompier éligible Denis Perrier pour souligner ses 10 ans de service
- Création d'un poste de préventionniste à l'interne pour assurer la prévention des immeubles à haut risque.

**Équipement :** Mise en service des nouveaux outils de désincarcération (Holmatro-Pantheon) Les critères de performance, de sécurité et de garanties ont été minutieusement analysés, permettant ainsi de faire un choix éclairé pour l'acquisition des prochains équipements. Cette démarche vise à s'assurer que les outils sélectionnés répondent aux normes les plus élevées et aux besoins opérationnels du service.

#### 4. PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Les pompiers du Service de sécurité incendie étaient présents cette année encore, de façon bénévole ou sur le temps de garde :

- Pour assurer la sécurité des enfants lors de la fête d'Halloween ;
- Pour les portes ouvertes de la caserne ;
- Pour tenir un kiosque de prévention et d'information lors d'événements municipaux ;
- Pour soutenir la Guignolée ;
- Pour la journée de la famille.

Voici en image, quelques meilleurs moments de la dernière année.

Les portes ouvertes :





© LEONIE TARDIF PHOTOGRAPHE



© LEONIE TARDIF PHOTO COLLAGE



La guignolé :





La Fête de la famille :





Les formations :



Les interventions :





## 5. RESSOURCES FINANCIÈRES

### a. Etat financier 2025

Au moment de rédiger ce rapport, les états financiers de l'année 2025 n'avaient pas encore été vérifiés. Les données sont donc présentées à titre informatif et non officiel.

	Budget 2025	Réel 2025
<b>REVENUS TAXATION – FONDS RÉSERVÉS</b>		
Fonds immobilisations - équipement	132 100	131 864
<b>TOTAL REVENUS TAXATION</b>	<b>132 100 \$</b>	<b>131 864 \$</b>

<b>REVENUS PROTECTION INCENDIE</b>		
Refacturation services - Sécurité incendie		
Revenus autres - Sécurité publique		674
Intervention – Service incendie	15 000	9 220
Transfert MRC – Sécurité incendie		
Matériel PR – Sécurité publique		4 456
<b>TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE</b>	<b>15 000 \$</b>	<b>14 349 \$</b>

<b>DÉPENSES PROTECTION INCENDIE</b>		
Salaire + DAS + Vacances	419 105	438 857
Frais de déplacement	550	256
Frais de poste et messagerie	100	384
Frais de téléphonie	3 300	2 400
Soutien informatique	3 519	406
Système de télécom.	5 381	7 238
Câble	540	602
Publicité et promotions	9 000	8980
Honoraires professionnels	30 000	0
Services juridiques	2 500	0
Assurance bâtiment	2 955	2 734
Assurance responsabilité	1 264	1 264
Assurance véhicules	4 412	4 412
Assurance équipements	987	986
Ententes intermunicipales	38 202	45 202
Enlèvement de la neige	569	665
Formation et perfectionnement	10 206	10 605
Immatriculations	3 500	3 580
Autres	1 000	532
Cotisation et abonnement	990	966
Entretien et réparations - BF	10 000	4 400

Entretien et réparations - Caserne	2 800	2 800
Entretien et réparations- Véhicules	15 000	15 500
Entretien - Équipement PI	13 200	13 200
Aliments et boissons - PI	1 700	2 700
Essence et huile	9 000	7 936
Propane et chauffage	2 500	4 409
Pièces et accessoires	12 000	18 287
Vêtements et accessoires	16 000	16 291
Articles de nettoyage	700	755
Fournitures de bureau	700	88
Électricité	2 250	2 181
Quote-part - MRC	30 967	19 124
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE</b>	<b>654 897 \$</b>	<b>637 743 \$</b>

### DÉPENSES PROTECTION CIVILE

Salaire préventionniste + DAS + Vacances

Budget général

Médicaments et fournitures - PR	4 850	4 645
Alertes cellulaires	1 000	1 892
Informatique		0
Entretien des génératrices	4 000	950
Autres dépenses	1 500	1 102
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE</b>	<b>11 350 \$</b>	<b>8 589 \$</b>

<b>TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>666 247 \$</b>	<b>646 332 \$</b>
--	-------------------	-------------------

### b. Budget 2026

Le budget pour l'année 2025 a été adopté lors d'une séance extraordinaire le 9 décembre 2025 par le Conseil municipal, en voici un aperçu comparé au budget pour l'exercice 2025.

	Budget 2025	Budget 2026
<b>REVENUS TAXATION – FONDS RÉSERVÉS</b>		
Fonds immobilisations - équipement	132 100	130 930
<b>TOTAL REVENUS TAXATION</b>	<b>132 100 \$</b>	<b>130 930 \$</b>

### REVENUS PROTECTION INCENDIE

Refacturation services - Sécurité incendie

Revenus de cour - Sécurité publique

Intervention – Service incendie	15 000	10 000
---------------------------------	--------	--------

Transfert MRC – Sécurité incendie  
Matériel PR – Sécurité publique

---

TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE	<b>15 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>
-----------------------------------	------------------	------------------

---

**DÉPENSES PROTECTION INCENDIE**

Salaire + DAS + Vacances	419 105	456 570
Frais de déplacement	550	300
Frais de poste et messagerie	100	350
Frais de téléphonie	3 300	3 219
Soutien informatique	3 519	4 991
Système de télécom.	5 381	5 700
Câble	540	545
Publications et promotions	9 000	2 000
Honoraires professionnels	30 000	0
Services juridiques	2 500	2 500
Assurance bâtiment	2 955	5 795
Assurance responsabilité	1 264	1 340
Assurance véhicules	4 412	4 677
Assurance équipements	987	1 046
Ententes intermunicipales	38 202	38 000
Enlèvement de la neige	569	806
Formation et perfectionnement	10 206	9 000
Immatriculations	3 500	3 600
Autres	1 000	1 000
Cotisations et abonnements	990	1 000
Entretien et réparations - BF	10 000	4 500
Entretien et réparations - Caserne	2 800	2 800
Entretien et réparations- Véhicules	15 000	15 320
Entretien - Équipement PI	13 200	17 250
Aliments et boissons - PI	1 700	2 290
Essence et huile	9 000	9 000
Propane et chauffage	2 500	4 200
Pièces et accessoires	12 000	15 500
Vêtements et accessoires	16 000	17 600
Articles de nettoyage	700	750
Fournitures de bureau	700	500
Électricité	2 250	2 250
Quote-part - MRC	30 967	0
TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE	<b>654 897 \$</b>	<b>634 399 \$</b>

---

**DÉPENSES PROTECTION CIVILE**

Salaire + DAS + Vacances  
Budget général

Médicaments et fournitures - PR	4 850	4 950
Alertes cellulaires	1 000	1 250
Honoraires professionnels	0	1 000
Informatique		0
Entretien des génératrices	4 000	1 000
Autres dépenses	1 500	1 500
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE</b>	<b>11 350 \$</b>	<b>9 700 \$</b>

<b>TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>666 247 \$</b>	<b>644 099 \$</b>
--	-------------------	-------------------

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### a. Formations

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie*, d'assurer la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur se doit de dispenser, par le biais de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ), la formation initiale *Pompier I* d'une durée de 306 heures.

Cette formation permet aux intervenants d'être en mesure de procéder à l'extinction des incendies dans toutes les municipalités ayant une population de moins de 25,000 habitants. À la suite de cette formation, plusieurs autres cours additionnels doivent être suivis afin de qualifier tous les membres du personnel sur les spécialités internes soit : la qualification d'*opérateur d'autopompe* (30 heures), la qualification en *désincarcération* (30 heures) ainsi que le cours complet de premier répondant niveau trois (64 heures).

Le Service est composé de pompiers de différents niveaux de compétences en termes de prévention des incendies. Ceux-ci sont compilés à l'Annexe A du présent document.

#### **Pompier auxiliaire**

Les pompiers auxiliaires sont des pompiers qui n'ont plus la possibilité de participer activement aux interventions, mais qui peuvent porter assistance lors de celles-ci et agir à titre de premier répondant.

#### **Pompier recrue**

Les pompiers recrues sont des personnes qui ont intégré le Service sans avoir actuellement les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier. Ils doivent donc participer à un programme de formation pour obtenir le titre de pompier niveau I.

#### **Pompier I**

Les pompiers de niveau I possèdent l'ensemble des compétences de base en combat d'incendie et en intervention en présence de matières dangereuses, soit les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier :

- Maîtrise des équipements relatifs à l'eau;
- Comportement et intervention en fonction des phases du feu;
- Utilisation d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome;
- Utilisation du matériel d'intervention;
- Connaissance des caractéristiques du territoire à protéger;
- Activités de prévention des incendies;

- Processus d'intervention général;
- Processus d'intervention défensive en présence de matières dangereuses;
- Processus d'intervention spécifique à des feux de nature particulière.

## **Pompier II**

Les pompiers de niveau II possèdent, en plus des compétences acquises dans la formation de niveau I, la capacité de répondre aux exigences suivantes :

- Entretien de l'équipement;
- Élaboration d'un plan d'intervention;
- Intervention dans des bâtiments de grandes dimensions;
- Coordination des actions d'une ou de plusieurs équipes de travail lors d'une intervention d'urgence;
- Coordination d'une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment;
- Protection des éléments de preuve de l'origine et de la cause probable d'un incendie;
- Assistance à une équipe de sauvetage technique;
- Intervention en présence de gaz ou de liquides inflammables;
- Maîtrise d'un feu de gaz inflammable;
- Désincarcération automobile.

## **Pompier formé DEP**

Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) possèdent une combinaison des compétences de pompier I et II, en plus de certaines spécialités :

- Manipulation de tuyaux, lances et accessoires;
- Recherche de victimes;
- Structure de bâtiments;
- Accès à un bâtiment;
- Conduite de véhicule incendie;
- Autopompe;
- Bâtiment à risques faibles et incendie extérieur;
- Matières dangereuses-opérations;
- Protection et déblai;
- Premier répondant;
- Équipement de haut débit;
- Bâtiment de faible hauteur attaché et bâtiment de grande superficie;
- Véhicules d'élévation;
- Méthodes d'alimentation avancées;
- Bâtiment à haute densité de population;
- Activités de prévention;
- Santé psychologique;

- Sauvetage vertical;
- Sauvetage sur plan d'eau;
- Sauvetage et véhicules accidentés;
- Sauvetage en espace clos.

### **Pompier formé DEC**

Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) possèdent une combinaison des compétences d'un pompier formé au DEP, ainsi que des notions supérieures liées à la formation de niveau collégial :

- Interpréter des plans de bâtiments, de sites et d'infrastructures urbaines;
- Situer le métier de pompier en sécurité incendie et en sécurité civile;
- Effectuer des opérations de tactiques à l'aide d'équipement de combat d'incendie;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant I;
- Effectuer la recherche et le sauvetage de victimes en milieu urbain;
- Appliquer des techniques d'intervention psychosociale;
- Analyser des tactiques de lutte contre l'incendie en vue d'interventions particulières;
- Combattre des incendies avec systèmes de protection incendie;
- Analyser l'apport des systèmes de détection et d'autoprotection relativement à la lutte contre les incendies;
- Traiter des données de sécurité incendie sur supports informatiques;
- Appliquer des principes chimiques aux interventions d'urgence;
- Interpréter des plans de sécurité incendie et produire des plans d'intervention;
- Appliquer les codes en prévention en fonction du métier de pompier;
- Combattre des incendies avec des systèmes d'autoprotection d'incendies;
- Prévoir les dangers d'incendie associés aux systèmes de mécaniques et électriques de bâtiment;
- Combattre des incendies dans des installations souterraines;
- Intervenir en présence de matières dangereuses. Niveau opérations spécifiques et techniques;
- Agir à titre d'éducateur ou d'éducatrice du public en prévention des incendies;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant II;
- Intervenir à titre de pompier dans un contexte d'interventions diverses;
- Combattre des incendies dans des bâtiments comprenant des systèmes mécaniques complexes.

## **Officier non urbain**

Pour accéder au titre de lieutenant, les pompiers éligibles doivent suivre la formation d'officier non urbain (ONU) qui leur permet d'acquérir les compétences à développer relativement au leadership, au sens de l'organisation et de gestion d'un service de sécurité incendie et à la gestion des interventions d'urgence.

Il est également possible de suivre une formation d'officier de niveau I, laquelle permet l'acquisition de compétences supérieures à l'officier non urbain, mais ce niveau de formation n'est pas exigé au sein du service de Saint-Jacques-le-Mineur.

L'annexe « A » présente le niveau de formation de chacun des membres du service.

### **b. Promotions et embauche**

- Au cours de l'année 2025, le service a procédé à l'embauche de :
  1. Frederic Proulx
  2. David Lacroix

## **OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

Pour la prochaine année, le Service de sécurité incendie souhaite se concentrer sur les objectifs suivants :

- Continuer l'embauche de pompiers et la formation;
- Assurer le rattrapage de la prévention des risques plus élevés à l'interne par le maintien du poste de pompier-préventionniste à raison d'une journée par semaine;
- Création de partenariat avec les municipalités voisine pour assurer une force frappe complète répondant au schéma de couverture de risque.

## Annexe « A »

Cette annexe présente le niveau de formation des membres du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur en date du 31 décembre 2025.

Pompier	Formation	Statut	Commentaire
Alexandre Ducharme St-Amour	DEC	Directeur	Officier 1
Ludovick Lestage-Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Guillaume Deneault	Pompier 1	Pompier - Éligible	Officier O.N.U ( en cours )
Jacob Bernier	Pompier 1	Lieutenant	Officier 1
Jean-Philippe Deneault	Pompier 1	Pompier	N/A
Simon Varin	Pompier 2	Lieutenant	Officier 1
Robert Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Jean-Sébastien Robert	Pompier 1	Pompier	N/A
Nicolas Martin	Pompier 1	Pompier	N/A
Denis Perrier	Pompier 1	Pompier - Éligible	Officier O.N.U
Charles-Antoine Rouleau	DEP	Pompier - Éligible	Officier O.N.U
Martin Gélinau	DEP	Pompier	N/A
Frederic Proulx	DEC	Pompier	N/A
Julien Auclair	Pompier 1	Pompier	N/A
Tommy Lussier	Pompier 1	Pompier	N/A
Simon Tanner	DEC	Pompier	N/A
Félix Perron	DEC	Pompier	N/A
Loïc Brassard-Leclerc	Recrue	Pompier-Recrue	N/A
William Maltais	Recrue	Pompier-Recrue	N/A
Zachary Boulé Petiot	Recrue	Pompier-Recrue	N/A
David Lacroix	Recrue	Pompier-Recrue	N/A